



Litige concernant un écran défectueux

Par Georges757

Bonjour,

J'ai acheté un écran d'ordinateur directement sur le site d'un grand constructeur. Une vingtaine de jours plus tard, et sans qu'aucun choc ou dommage n'ait été causé à l'appareil, des barres verticales et horizontales de pixels défectueux sont apparues.

Dans un premier temps, contacté, le constructeur m'a objecté que le délai de rétractation étant de 14 jours, ils ne pouvaient rien faire pour moi. Puis ils m'ont proposé des manipulations logicielles sans effet, le problème étant manifestement matériel.

Je les ai rappelés à leurs obligations légales en invoquant la garantie légale de conformité et la garantie contre les vices cachés, suite à quoi ils m'ont proposé l'envoi en réparation chez un de leurs partenaires, et le cas échéant, la prise en charge de la réparation. N'ayant plus confiance dans cet appareil défectueux après seulement 3 semaines d'utilisation épisodique, ni en leur bonne foi compte tenu de leurs tentatives d'échapper à leurs responsabilités, j'ai préféré demander l'échange ou le remboursement de l'écran. Ils ont refusé.

J'ai donc fait appel au médiateur duquel ils dépendent pour tenter de trouver une solution. Ils ont laissé le médiateur sans réponse.

Ma question est donc celle-ci : suis-je fondé à engager des poursuites ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est un achat en France ?

Si oui vous pouvez le signaler à la DGCCRF.

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

Mais si c'est un site hors Europe, vous n'aurez rien.

Par Georges757

Je vous remercie. Je viens d'effectuer le signalement.

Pensez-vous qu'une conciliation juridique soit pertinente dans mon cas ? Sachant que la médiation de la consommation n'a rien donné.

Par yapasdequoi

Aucune idée.

Le vendeur est en France ?

Par Georges757

Oui

C'est un grand fabricant chinois (informatique et téléphonie).

Siège social à Boulogne-Billancourt.

Par yapasdequoi

OK. Il faut donc attendre la réponse de la DGCCRF.